

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **9 juillet 2024** à **19 h 30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Véronic Villeneuve, chef de division – planification et réglementation du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale, et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2024-07-325

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

Ajout à l'ordre du jour :

- 18.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale de l'entraide des Basses Laurentides relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-326

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **11 juin 2024**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2024-07-327

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1690

Monsieur Serge Paquette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1690 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et expertises techniques, et décrétant un emprunt de 350 000 \$ à cette fin.**

Monsieur Serge Paquette dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1690 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et expertises techniques, et décrétant un emprunt de 350 000 \$ à cette fin.**

AVIS DE MOTION...
2024-07-328

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1691

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1691 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de parcs, d'entrées de ville, d'îlots et de terre-pleins, et décrétant un emprunt de 3 070 000 \$ à ces fins.**

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1691 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de parcs, d'entrées de ville, d'îlots et de terre-pleins, et décrétant un emprunt de 3 070 000 \$ à ces fins.**

AVIS DE MOTION...
2024-07-329

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1692

Madame Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1692 décrétant l'exécution de travaux de construction de terrains de pickleball, de réfection de toitures, de remplacement des bandes et des baies vitrées de l'aréna et l'acquisition de véhicules et d'équipements, et décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ à ces fins.**

Madame Nicole Ruel dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1692 décrétant l'exécution de travaux de construction de terrains de pickleball, de réfection de toitures, de remplacement des bandes et des baies vitrées de l'aréna et l'acquisition de véhicules et d'équipements, et décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ à ces fins.**

AVIS DE MOTION...
2024-07-330

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1693

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1693 ayant pour objet de soustraire le territoire de la Ville à l'application de l'article 94 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation** qui autorise l'aménagement de logements accessoires en dépit de la réglementation d'urbanisme.

Monsieur David Malenfant dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1693 ayant pour objet de soustraire le territoire de la Ville à l'application de l'article 94 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation.**

AVIS DE MOTION...
2024-07-331

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1418-187

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-187 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme modifié, suite à l'adoption d'un Plan particulier d'urbanisme pour le secteur du boulevard du Curé-Labelle.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée.**

AVIS DE MOTION...
2024-07-332

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1418-190

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-190 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de créer la zone H-639 à même une partie de la zone H-638 afin d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées hors projet intégré.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

RÉSOLUTION...
2024-07-333

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-190 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le *Premier projet de Règlement 1418-190 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **20 août 2024 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-334

**APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-188 P2**

ATTENDU QU'en date du 27 mai 2024, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-188 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 22 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 18 juin 2024 à 18 h 30.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'approuver le *Second projet de Règlement 1418-188 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-335

**APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-189 P2**

ATTENDU QU'en date du 11 juin 2024, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-189 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'approuver le *Second projet de Règlement 1418-189 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-336**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1150-2

ATTENDU QU'en date du 11 juin 2024, le *Projet de règlement 1150-2* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'approuver le *Règlement 1150-2 abrogeant le Règlement 1150 concernant les modérateurs de vitesse*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-337**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1416-17

ATTENDU QU'en date du 27 mai 2024, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1416-17*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 18 juin 2024 à 18 h 30;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le *Règlement 1416-17 modifiant le Règlement 1416 concernant l'adoption du plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-338**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1417-31

ATTENDU QU'en date du 27 mai 2024, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1417-31*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 18 juin 2024 à 18 h 30;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le *Règlement 1417-31 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-339**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1423-43

ATTENDU QU'en date du 27 mai 2024, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1423-43*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 18 juin 2024 à 18 h 30;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le *Règlement 1423-43 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-340**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 18 JUIN 2024**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **18 juin 2024** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-341**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00013
BÂTIMENT COMMERCIAL EXISTANT (MARGE AVANT MINIMALE,
LOCALISATION ET AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE
STATIONNEMENT)
395, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 3 885 604)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-06-06.4** du 18 juin 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu qu'il soit accordé au lot **3 885 604** du Cadastre du Québec (*395, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- **Pour le bâtiment principal, une marge avant de 2,5 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-261, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant minimale de 9 mètres est prescrite;
- **Pour l'aire de stationnement, une distance de 3 mètres de la ligne de rue**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit qu'une aire de stationnement doit être située à au moins 6 mètres d'une ligne de rue;

- **Pour l'aire de stationnement, une aire d'isolement d'une largeur de 3 mètres le long de la ligne de rue**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit qu'une aire de stationnement doit comporter une aire d'isolement d'une largeur minimale de 6 mètres le long d'une ligne de rue;
- **Pour l'aire de stationnement, une aire d'isolement variant entre 0,25 et 1,2 mètre le long de la ligne latérale et de 1,2 mètre le long de la ligne arrière**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit qu'une aire de stationnement doit comporter une aire d'isolement d'une largeur minimale de 1,5 mètre le long des lignes latérales et arrière.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-342**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2024-00059
AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL (RAPPORT
BÂTI/TERRAIN)
1210, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC
(LOTS 2 871 466 ET 2 655 367)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-06-06.1** du 18 juin 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu qu'il soit accordé aux lots **2 871 466 et 2 655 367** du Cadastre du Québec (*1210, boulevard Michèle-Bohec*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, un rapport bâti/terrain de 0,50**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone I-172, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un rapport bâti/terrain maximum de 0,40 est prescrit.

Le tout, selon la condition suivante :

- Qu'un aménagement paysager composé d'une plantation dense d'arbres d'une superficie minimale de 248 mètres carrés soit prévu en remplacement des espaces gazonnés ou d'asphalte existant.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-343

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2024-00061
INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE MURALE
(LOCALISATION)
1250, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC
(LOTS 2 362 358 ET 4 658 136)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-06-06.2** du 18 juin 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu qu'il soit accordé aux lots **2 362 358 et 4 658 136** du Cadastre du Québec (*1250, boulevard Michèle-Bohec*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'installation d'une nouvelle enseigne murale sur le mur latéral droit**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit qu'une enseigne murale est autorisée uniquement sur la façade principale et les façades du local donnant sur rue.

Le tout, selon la condition suivante :

- Que le nombre d'enseignes murales sur le mur latéral droit n'excède pas 3.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-344

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2024-00063
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE ISOLÉ (NOMBRE
D'ENTRÉES CHARRETIÈRES ET
HAUTEUR DE LA PORTE DE GARAGE)
40, RUE DU CAMARGUAIS
(LOT 2 273 076)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-06-06.3** du 18 juin 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu qu'il soit accordé au lot **2 273 076** du Cadastre du Québec (*40, rue du Camarguais*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour la construction d'un nouveau garage isolé :**

- **Une deuxième entrée charretière**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit qu'un seul accès est autorisé par terrain;
- **Une hauteur maximale de 2,80 mètres pour la porte de garage**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit que la hauteur maximale de la porte de garage donnant accès aux véhicules est de 2,5 mètres.

Le tout, selon la condition suivante :

- Que les couleurs de la porte de garage, ainsi que du revêtement extérieur du garage isolé projeté s'harmonisent à celles du bâtiment principal existant.

QUE le Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-345**

**OCTROI DE MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS
ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR
FORÊT DU GRAND COTEAU**

ATTENDU QUE les villes de Rosemère, Lorraine et Blainville souhaitent se regrouper afin de donner en commun un mandat pour l'élaboration d'un plan directeur pour la gestion de la forêt du Grand Coteau;

ATTENDU QUE la Ville de Rosemère a demandé des offres et que le comité technique qui a été formé recommande d'octroyer le mandat à la firme l'**Institut des Territoires** pour un montant de 32 963,33 \$ taxes incluses;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu que la Ville de Blainville :

- **AUTORISE** la Ville de Rosemère, à accorder, pour et au nom des villes de Rosemère, Lorraine et Blainville, le mandat pour l'élaboration du « Plan directeur du parc intermunicipal de la forêt du Grand Coteau » à la firme l'**Institut des Territoires** au montant de **32 963,33 \$ taxes incluses**;
- **S'ENGAGE** à assumer sa part des coûts du contrat, lesquels seront divisés en parts égales entre les trois villes, soit un montant de **10 987,78 \$ taxes incluses**;
- **AUTORISE** la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la somme de **8 987,78 \$** à même les fonds prévus au Règlement 1688 et la somme de **2 000 \$** à même le poste budgétaire 02.612.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-346**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2024-00058, 2024-00055, 2024-
00060, 2023-00075, 2023-00146 ET 2024-00050**

ATTENDU les recommandations du 18 juin 2024 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2024-00058

**1210, boulevard Michèle-Bohec
LA PETITE BRETONNE
Agrandissement – bâtiment industriel
Recommandation C.C.U. 24-06-05.1 et plans (Annexe A)**

PIIA – 2024-00055

**21 à 29, rue de Bellevue
Nouvelle construction – bâtiment multifamilial juxtaposé
Recommandation C.C.U. 24-06-05.2 et plans (Annexe B)**

PIIA – 2024-00060

**133 à 139, rue de Bellevue
Nouvelle construction – bâtiment multifamilial juxtaposé
Recommandation C.C.U. 24-06-05.3 et plans (Annexe C)**

PIIA – 2023-00075	279, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse Modification au PIIA Nouvelle construction – bâtiment multifamilial Recommandation C.C.U. 24-06-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2023-00146	1250, boulevard Michèle-Bohec GROUPE BRISSETTE Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-06-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2024-00050	10, boulevard de la Seigneurie Est RBC Nouvelles enseignes murales et détachée Recommandation C.C.U. 24-06-05.6 et plans (Annexe F)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2024-00058, 2024-00055, 2024-00060, 2023-00075, 2023-00146 et 2024-00050** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à F »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2024-07-347	CONFIRMATION D'EMBAUCHE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL ET SVACE SERVICE DE POLICE
--	--

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Jessie Poirier** au poste permanent de « *préposée à l'accueil et SVACE* » au Service de police, rétroactivement au 3 juin 2024, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2024-07-348	DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI AU 15 JUIN 2024
--	---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 mai au 15 juin 2024** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2024-07-349	MODIFICATION À LA STRUCTURE DU SERVICE DE POLICE
--	---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter la modification suivante à la structure du **Service de police** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Création d'un poste col blanc supplémentaire de « **coordonnateur à l'accueil et supervision 9-1-1** » qui relèvera de l'inspecteur-chef au développement et relations avec la communauté et qui aura sous sa supervision deux préposés du service de vérification des antécédents criminels externes (SVACE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-350

**APPUI À LA VILLE DE BOISBRIAND
REFONTE DES PRINCIPES D'EXEMPTIONS FISCALES
POUR MOTIFS RELIGIEUX**

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) prévoit certaines exemptions de paiement de taxes foncières pour les institutions religieuses;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand est impliquée depuis plusieurs années dans un litige de nature fiscale qui a pour effet de dénaturer l'objectif à l'origine des exemptions de paiement de taxes foncières pour les institutions religieuses à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ATTENDU QUE les impacts de ce débat sont susceptibles d'avoir des effets sur l'ensemble des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand sollicite l'appui des municipalités et organismes municipaux afin que les notions d'exemptions fiscales et les critères applicables pour être reconnus comme institutions religieuses soient révisés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'appuyer la **Ville de Boisbriand** dans sa demande au gouvernement du Québec d'apporter les amendements requis à la *Loi sur la fiscalité municipale* concernant les exemptions de paiement de taxes foncières pour les institutions religieuses de manière à préciser le cadre d'application et l'adapter aux réalités sociales, politiques et économiques actuelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-351

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE PARTENARIAT CCITB-BLAINVILLE
CAMPAGNE BLAINVILLE EN AFFAIRES
ANNÉES 2024 À 2029**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville désire faire rayonner les entreprises de son territoire;

ATTENDU QUE la **Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB)** a développé une campagne de visibilité;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville désire travailler de concert avec la **CCITB-Aile de Blainville** afin de développer une campagne de visibilité sur son territoire;

ATTENDU QUE la campagne visera à stimuler l'achat local en générant des occasions de faire connaître les entreprises locales auprès des citoyens et des visiteurs;

ATTENDU QUE la campagne permettra également aux entreprises du territoire d'avoir accès à des options de visibilité, une stratégie de marketing, un tarif compétitif et un support financier de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente de partenariat entre la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville et la Ville de Blainville*, pour une durée de cinq ans, soit pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2029, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les sommes prévues à l'entente à même le poste budgétaire 02.621.00.971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-352

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-353

**DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN
POUR LA COURONNE NORD**

ATTENDU QUE conformément aux articles 24 et suivants de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (RLRQ c. R 25.01), le Réseau de transport métropolitain est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités locales de la Couronne Nord;

ATTENDU la vacance à un poste de membre élu représentant la Couronne Nord sur le conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain;

ATTENDU QUE cette vacance au sein du conseil d'administration du Réseau doit être comblée conformément à l'article 33 de la LRTM, suivant les règles de nomination applicables au membre à être remplacé et conséquemment, qu'il en revient aux maires des municipalités locales de la Couronne Nord de désigner un membre élu audit poste vacant;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 26 de la LRTM, les maires de chacune des municipalités convoquées doivent déposer, au début de la réunion des mairesses et maires des municipalités locales de la Couronne Nord du 18 septembre 2024, une résolution de leur conseil municipal respectif qui indique le nom du candidat que le conseil propose en regard du poste à combler;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire appuyer la candidature de M. Nicolas Dufour, maire de la Ville de Repentigny, au poste de membre du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'appuyer la candidature de **M. Nicolas Dufour**, maire de la Ville de Repentigny, au poste de membre du conseil d'administration du **Réseau de transport métropolitain** représentant les municipalités locales de la Couronne Nord, cette désignation devant être faite lors de la réunion des mairesses et maires des municipalités locales de la Couronne Nord qui se tiendra le 18 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-354

**FÉLICITATIONS - 50^E ANNIVERSAIRE
DE LES ART-TISANES DE BLAINVILLE**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu que des félicitations soient adressées à la présidente de l'association Les Art-Tisanes de Blainville, **Mme Christine Blondin**, ainsi qu'aux membres du comité organisateur qui ont assuré le succès du 50^e anniversaire de l'association auquel ont participé de nombreuses personnes le 8 juin dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-355

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE le mandat de M. Serge Paquette à titre de représentant municipal de la Ville de Blainville au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville viendra à échéance le 15 août 2024;

ATTENDU QUE les mandats des administrateurs sont d'une durée de trois ans et qu'ils peuvent être renouvelés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de nommer **M. Serge Paquette** à titre de membre du conseil d'administration de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville pour un nouveau mandat d'une durée de trois ans, soit pour la période du 16 août 2024 au 16 août 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-356

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-357

**PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
COMITÉ EXÉCUTIF ET OCTROI DE MANDAT**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Blainville de bénéficier d'un comité exécutif ayant les pouvoirs décisionnels que le conseil municipal voudra par règlement lui déléguer;

ATTENDU QUE pour réaliser cet objectif, la Ville doit demander à l'Assemblée nationale du Québec l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet d'instituer pour la Ville un comité exécutif ayant les pouvoirs décisionnels que le conseil municipal voudra par règlement lui déléguer.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

- **D'AUTORISER** que la Ville de Blainville s'adresse à l'Assemblée nationale du Québec afin de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet d'instituer pour la Ville un comité exécutif ayant les pouvoirs décisionnels que le conseil municipal voudra par règlement lui déléguer;
- **DE DEMANDER** au député de Blainville, M. Mario Laframboise, d'agir comme parrain pour présenter ce projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec;
- **DE DONNER** le mandat au cabinet DHC Avocats inc. d'accompagner la Ville dans la présentation du projet de loi;

- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à approprier les dépenses afférentes à même le poste budgétaire 02.131.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-358

**ANNULATION DES SOLDES
DES RÈGLEMENTS NON CONTRACTÉS
POUR UN MONTANT DE 16 668 600 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entièrement réalisé, selon ce qui y était prévu, l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'**Annexe** jointe à la présente résolution;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du *ministère*;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu que la Ville de Blainville modifie les règlements identifiés à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, de la façon suivante :

- **PAR LE REMPLACEMENT** des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'**Annexe**;
- **PAR L'AJOUT** d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'**Annexe**;
- **PAR LA MODIFICATION** de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'**Annexe**.

QUE la Ville de Blainville informe le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'**Annexe** ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiements comptants » de l'**Annexe**.

QUE la Ville de Blainville demande au *Ministère* d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'**Annexe**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-359

**APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT APPROUVÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut utiliser des soldes disponibles lors d'un refinancement.

ATTENDU le refinancement de plusieurs règlements d'emprunt au montant de 14 807 000 \$ en date du 22 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu que soient appropriés les soldes disponibles en réduction de l'emprunt approuvé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* aux règlements d'emprunt d'origine suivants, savoir :

Règlements	Montant à approprier
1554	133 782,83 \$
1566	231 700,00 \$
1574	90 718,48 \$
1575	16 116,35 \$
1579	106 273,72 \$
1582	174 336,19 \$
1583	35 776,41 \$
TOTAL	788 703,98 \$

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au **Service du financement municipal**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-360

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET VIREMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **juin 2024** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-361

EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU
MONTANT DE 24 403 000 \$ DATÉES DU 22 JUILLET 2024
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **24 403 000 \$** qui sera réalisé le **22 juillet 2024**, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1399	91 700 \$
1411	86 000 \$
1434	69 800 \$
1435	313 600 \$
1436	226 500 \$
1438	249 400 \$
1440	275 200 \$
1447	114 700 \$
1454	937 500 \$
1455	221 900 \$
1456	286 100 \$
1457	252 300 \$
1459	544 700 \$
1466	567 600 \$
1474	460 400 \$
1475	860 100 \$
1476	917 400 \$
1477	477 000 \$
1482	1 284 000 \$
1483	289 300 \$

1483	60 800 \$
1484	430 000 \$
1489	105 500 \$
1497	802 700 \$
1500	573 400 \$
1502	1 089 400 \$
1531	49 800 \$
1554	103 700 \$
1568	176 100 \$
1570	231 700 \$
1574	373 000 \$
1575	31 500 \$
1576	312 800 \$
1577	463 400 \$
1579	241 300 \$
1582	291 700 \$
1583	156 000 \$
1578	55 000 \$
1616	740 000 \$
1621	100 000 \$
1632	4 000 000 \$
1639	187 000 \$
1639	233 000 \$
1644	320 000 \$
1652	600 000 \$
1654	1 150 000 \$
1658	1 400 000 \$
1671	600 000 \$
1677	1 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1399, 1411, 1435, 1436, 1438, 1440, 1447, 1454, 1455, 1457, 1459, 1466, 1475, 1476, 1477, 1482, 1483, 1484, 1497, 1500, 1502, 1578, 1616, 1621, 1632, 1639, 1644, 1652, 1654, 1658, 1671 et 1677, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du **22 juillet 2024**;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE L'ENVOLEE
13845, BOUL. DE CURE-LABELLE
MIRABEL, QC
J7J 1A1

- Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Blainville, telle que permise par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 à 2034, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1399, 1411, 1435, 1436, 1438, 1440, 1447, 1454, 1455, 1457, 1459, 1466, 1475, 1476, 1477, 1482, 1483, 1484, 1497, 1500, 1502, 1578, 1616, 1621, 1632, 1639, 1644, 1652, 1654, 1658, 1671 et 1677 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 juillet 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2035 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1616, 1621, 1632, 1644, 1652, 1654, 1658, 1671 et 1677 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 22 juillet 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-362

**VENTE DE BIENS
PAR APPEL D'OFFRES VIA
LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) -
DOSSIER AO 23-0576**

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de divers biens qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu :

D'AUTORISER la vente des lots du dossier AO 23-0576 composé d'équipements et d'articles divers pour un montant total de **12 524 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Côte à côte 4x4 Gator HPX, 617 cc avec benne basculante Marque : John Deere.	Philippe Guérard	5 607 \$	12 %
#2	Tracteur à gazon 4x4 3 cylindres diesel, hydrostatique avec tondeuse frontale de 72 pouces, modèle F-1145. Marque : John Deere.	Deligaro Services immobiliers	6 897 \$	12 %
#3	Vérin pour roues de poids lourds. Marque : OTC. Modèle : 1770A.	Aucune offre		
#4	Récipient pour déchets huileux de 21 gallons. Marque : Justrite.	Aucune offre		
#5	Meule d'établi de 6 pouces. Marque : Sunex.	Pierre Blanc	20 \$	35 %
#6	Vitrine d'exposition.	Aucune offre		

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-363

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-089 P
CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF
DES DEUX (2) SALLES MÉCANIQUES DE L'ARÉNA**

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-08-453** adoptée le 24 août 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **NAVADA LTÉE** pour l'entretien préventif et correctif des deux (2) salles mécaniques de l'aréna de Blainville pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **NAVADA LTÉE** pour l'entretien préventif et correctif des deux (2) salles mécaniques de l'aréna de Blainville pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, au montant de **105 422,17 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.750.00.524 et 02.750.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-364

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACQUISITION D'UN NOUVEAU PANNEAU
DE DISTRIBUTION AU PARC ÉQUESTRE**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **LAURIN LAURIN (1991) INC.** pour l'acquisition d'un nouveau panneau de distribution au Parc équestre, au montant de **66 843,02 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1658.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-365

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2024-052
ACQUISITION D'UN CHÂSSIS-CABINE NEUF
ANNÉE 2024 OU PLUS RÉCENTE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **BERNIER & CREPEAU (1988) LTÉE** pour l'acquisition d'un châssis-cabine neuf, année 2024 ou plus récente, au montant de **91 929,41 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1629.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-366

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2024-056
ENTRETIEN DES PARCS CANINS**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **EPAR HORTICULTURE INC.** pour l'entretien des parcs canins pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2026, au montant total de **80 353,73 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-367

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
BOULEVARD DES FLEURS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver la modification suivante à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

RETRAIT D'ENSEIGNES « ARRÊT »

boulevard des Fleurs (Croquis 2024-04)

- En direction Est, près du 111;
- En direction Ouest, face au 186 (A-FLEU0-01);
- En direction Est, face au 194 (A-FLEU0-02).

QUE ce croquis soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-368

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-064 P
SERVICES DE CONCIERGERIE À LA CASERNE NORD**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-10-588** adoptée le 11 octobre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9063-4825 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN PERFORM-NET)** pour les services de conciergerie à la caserne nord pour la période du 31 octobre 2022 au 29 octobre 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **9063-4825 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN PERFORM-NET)** pour les services de conciergerie à la caserne nord pour la période du 28 octobre 2024 au 27 octobre 2025, au montant de **76 638,25 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.812.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-369

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-071 P
GESTION DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES
AU 100, RUE OMER-DESERRÉS**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-10-591** adoptée le 11 octobre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la gestion du site de dépôt des neiges usées pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit quatre (4) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la deuxième année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la gestion du site de dépôt des neiges usées pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, au montant de **586 372,50 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la

directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.331.00.443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-370

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-073 P
FABRICATION ET ENTRETIEN
DE PATINOIRES EXTÉRIEURES
ET DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'ACCÈS

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-08-434** adoptée le 22 août 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour la fabrication et l'entretien de patinoires extérieures et le déneigement des chemins d'accès pour la période du 15 octobre 2023 au 31 mars 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercée au choix de la Ville;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour la fabrication et l'entretien de patinoires extérieures et le déneigement des chemins d'accès pour la période du 15 octobre 2024 au 31 mars 2025, au montant de **59 327,10 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.755.00.542.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-371

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS
DOSSIER SA2022-061 P
DÉNEIGEMENT DE LA MAISON DES NAISSANCES,
DU POSTE DE POLICE, DE LA CASERNE SUD ET
DE TROIS (3) STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-10-587** adoptée le 11 octobre 2022, le conseil acceptait les plus basses soumissions conformes des compagnies **EXCAVATION P. DUPRAS INC.** et **9268-4737 QUÉBEC INC. (SAM EXTÉRIEUR 2012)** pour le déneigement de la maison des naissances, du poste de police, de la caserne sud et de trois (3) stationnements municipaux pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la deuxième année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler les contrats des compagnies suivantes pour le déneigement de la maison des naissances, du poste de police, de la caserne sud et de trois (3) stationnements municipaux pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025 :

Lot 1 :
(Maison des
naissances)

EXCAVATION P. DUPRAS INC. au montant de **6 229,05 \$ taxes incluses**;

Lot 2 :
(Poste de police et
casernes sud)

9268-4737 QUÉBEC INC. (SAM EXTÉRIEUR 2012) au montant total de **27 655,80 \$ taxes incluses**;

Lot 3 : **9268-4737 QUÉBEC INC.**
(3 stationnements municipaux) **(SAM EXTÉRIEUR 2012)** au montant total de **36 552,11 \$ taxes incluses.**

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier ces dépenses à même les postes budgétaires 02.330.00.443 et 02.818.00.443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-372** **RENOUVELLEMENT DE CONTRATS
DOSSIER SA2023-077 P
LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR POUR
LES OPÉRATIONS HIVERNALES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-10-546** adoptée le 17 octobre 2023, le conseil acceptait les plus basses soumissions conformes de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la location de machinerie lourde, avec opérateur, pour la période du 2 décembre 2023 au 29 mars 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercée au choix de la Ville;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de renouveler les contrats de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL** pour la location de machinerie lourde, avec opérateur, pour la période du 2 décembre 2024 au 29 mars 2025, comme suit :

- Pour le **LOT 1 (souffleuse)**, au montant de **30 116,55 \$ taxes incluses**;
- Pour le **LOT 2 (niveleuse)**, au montant de **35 353,20 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.330.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-07-373** **AUTORISATION DE SIGNATURE
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES
TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) -
DOSSIER 7210-2024-001**

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour le projet de construction de deux intersections surélevées sur la rue Notre-Dame (rues Alençon et Paul-Mainguy), de même que de l'aménagement de la traverse piétonne sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse (montée Oudart) (Dossier : HCP76923);

ATTENDU QUE ce projet est estimé à **300 000 \$ taxes incluses** et que l'aide financière demandée est de **150 000 \$**, équivalent à 50 % de la valeur des travaux admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a reçu, le 22 mai 2024, une lettre de la ministre confirmant l'octroi d'une aide financière maximale de **136 484 \$**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu :

- **D'AUTORISER** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la **Convention d'aide financière** entre la Ville et la ministre des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **DE CONFIRMER** l'engagement de la Ville de Blainville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur;
- **DE RECONNAÎTRE** qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-374

**AUTORISATION DE SIGNATURE
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE (PAFFSR) - DOSSIER 7210-2023-061**

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* vise à soutenir un maximum d'initiatives ou de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;
ATTENDU QUE la Ville de Blainville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour le projet de construction d'avancées de trottoir dans le secteur de six écoles sur le territoire de Blainville (Dossier PAFFSR_20231221-059);

ATTENDU QUE ce projet est estimé à **650 000 \$ taxes incluses** et que l'aide financière demandée est de **350 000 \$**, le maximum établi par le programme, ou à 80 % de la valeur des travaux admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a reçu, le 22 mai 2024, une lettre de la ministre confirmant l'octroi d'une aide financière maximale de **350 000 \$**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu :

- **D'AUTORISER** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la **Convention d'aide financière** entre la Ville et la ministre des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **DE CONFIRMER** l'engagement de la Ville de Blainville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur;
- **DE RECONNAÎTRE** qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-375

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2024-017
HÔTEL DE VILLE ET PAVILLON MAURICE-TESSIER
DIVERS TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT
ARCHITECTURE – PLANS & DEVIS
ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** pour la préparation des plans & devis ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de divers travaux de réaménagement à l'hôtel de ville et au pavillon Maurice-Tessier, au montant de **100 085,74 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1665.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-376

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-048 P
ACQUISITION D'UN TRACTEUR ARTICULÉ NEUF
AVEC ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **6155227 CANADA INC. (BENCO PIÈCES ET SERVICES)** pour l'acquisition d'un tracteur articulé neuf de marque Schaffer, modèle 4670, année 2024, avec équipements, au montant de **143 603,78 \$ taxes incluses**, et de retenir l'option de rachat du tracteur articulé de marque Walker, modèle WL38, année 2018, avec équipements, au montant de **57 487,50 \$ taxes incluses**, pour une dépense totale de **86 116,28 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1676.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-377

**ACCEPTATION DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2024-053 P
ABATTAGE ET ESSOUCHAGE D'ARBRES
ANNÉE 2024**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter les plus basses soumissions conformes de la compagnie **9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICE ARBRES NATURE)** pour l'abattage et l'essouchage d'arbres sur le territoire de la Ville, pour l'année 2024, comme suit :

- Pour le **LOT 1 (abattage et essouchage)**, au montant de **38 160,20 \$ taxes incluses**;
- Pour le **LOT 2 (abattage seulement)**, au montant de **32 577,02 \$ taxes incluses**;
- Pour le **LOT 3 (essouchage seulement)**, au montant de **21 945,28 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.746.00.541*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-07-378

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE DE L'ENTRAIDE DES BASSES
LAURENTIDES RELATIVE À L'ÉCHANGE DE SERVICES EN MATIÈRE
DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LES SINISTRES**

ATTENDU QUE les villes de Blainville, Boisbriand, Deux-Montagnes, Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Eustache, Saint-Jérôme et Sainte-Thérèse désirent convenir d'une entente d'échange de services en matière de protection contre l'incendie et contre les sinistres dans le cadre de leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin de s'assurer de la participation d'un autre service de sécurité incendie lors de toutes demandes d'assistance à l'exception des services d'équipes spécialisées d'intervention en présence de matières dangereuses (HAZMAT) et des équipes de recherche et sauvetage en milieu riverain (RSMU);

ATTENDU l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ c. S-3.4);

ATTENDU QUE les parties entendent se prévaloir des pouvoirs conférés par les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ou par les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QU'en matière de protection incendie ou d'assistance lors de sinistre, le citoyen se doit d'être en tout temps, au centre des préoccupations des intervenants œuvrant au sein des services de sécurité incendie;

ATTENDU QU'afin de constituer une force de frappe compatible avec une intervention efficace, le principe de la coordination régionale fait partie intégrante des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**ENTENTE INTERMUNICIPALE DE L'ENTRAIDE DES BASSES LAURENTIDES RELATIVE À L'ÉCHANGE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LES SINISTRES** avec les villes de Boisbriand, Deux-Montagnes, Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Eustache, Saint-Jérôme et Sainte-Thérèse, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

**RÉSOLUTION...
2024-07-379**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu que la séance soit levée à 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER